

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le jeudi 19 février 2015 à 9h à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Absence motivée : Mme Jocelyne Lyrette, conseillère, M. Gérard Coulombe, maire et M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Aucune assistance

E-1902-420

Ouverture de la séance extraordinaire

La mairesse substitut, Johanne Bonenfant, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte à 9h.

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à 9h que la séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée

E-1902-421

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous :

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

300 - TRANSPORT

300-01 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Lamoureux dans le cadre du «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - (PAARRM)»

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

300 - TRANSPORT

E-1902-422 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Lamoureux dans le cadre du «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - (PAARRM)»

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Lamoureux pour un montant subventionné de 21 663.81 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

E-1902-423 **Levée de la séance**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 9h03.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale